



## Séance du 4 Juillet 2023

### Délibérations

L'an 2023 et le 4 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

**Présents** : Mme FLORES Christiane, le Maire,  
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,  
MM : BERTON Jean-Luc, GAMARD Éric, NIKITINE Joël, SELVON Christian

**Absents et excusés ayant donné un pouvoir** : AVRIL Fabien à DAMION Aleida, BOURGEOIS Fabien à SELVON Christian, OZANNE Marc à FLORES Christiane

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 27/06/2023

**Date d'affichage** : 27/06/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS  
Le : 10/07/2023

Et publication ou notification

Du : 10/07/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : GAUBERT Caroline

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Acquisition de bien situé à "Le Hateau" - 2023-26
- Acquisition de bien situé route de Choiseau - 2023-27
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien - 2023-28
- Avenant à la délibération 2022-31 - 2023-29
- Décisions modificatives - 2023-30

**- Acquisition de bien situé à "Le Hateau" (réf : 2023-26)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société SNCF Réseau, mandatée par l'Agence NPM Centre, envisage de céder à la commune le bien Lieu-dit Le Hateau d'une superficie de 752 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées AH n°80 et AH n°82.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'approuve pas l'acquisition de ce bien.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

**- Acquisition de bien situé route de Choiseau (Réf : 2023-27)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une vente de bien, une délibération en date du 27/01/2003 avait été prise par les membres de la SARL Lotir Centre indiquant que la parcelle cadastrée n°155 était destinée à être rétrocédée gratuitement à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'approuve pas l'acquisition de ce bien.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

**- Déclaration d'intention d'aliéner un bien (Réf : 2023-28)**

Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de biens. Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 6 avril 2023 présentée par le Tribunal Judiciaire de Montargis concernant le bien cadastré AO n°16 d'une superficie totale de 338 m<sup>2</sup> situé route de Choiseau à Coudroy.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

**- Avenant à la délibération 2022-31 (Réf : 2023-29)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rajouter et de mentionner à l'article 4 de la délibération n°2022-31 :

"la régie encaisse le produit suivant : fête du 14 juillet au compte 70878."

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

**- Décisions modificatives (Réf : 2023-30)**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer un virement :

- de 960,00 € du compte 615231,

- de 500,00 € du compte 65134,

en faveur du compte 274 (prêt) d'un montant de 1460,00 €.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

Séance levée à : 19 : 50

En mairie, le 11/07/2023

Le Maire

Christiane FLORES

